

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :
18/01/96

Origine :
DRP

MME et MM. les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

MM. les Directeurs
des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Réf. :

DRP n° 6/96

Plan de classement :

26101					
-------	--	--	--	--	--

Objet :

COMITE TECHNIQUE NATIONAL DES INDUSTRIES ET COMMERCE DE L'ALIMENTATION.

Diffusion d'une Recommandation relative à la sécurité des opérations de livraison d'aliment du bétail.

Pièces jointes :

0	1
---	---

Liens :

Date d'effet :

Immédiate

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Véronique TALEC - (1) 45.38.60.28

Téléphone :

Direction des Risques Professionnels

MME et MM. les Directeurs
des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

18/01/96

Origine : MM. les Directeurs
DRP des Caisses Générales de Sécurité Sociale

N/Réf. : VT/SL - DRP n° 6/96

Objet : Diffusion d'une Recommandation.

Lors de la réunion du 19 octobre 1995, le Comité Technique National des Industries et Commerces de l'Alimentation a adopté la Recommandation ci-jointe relative à la sécurité des opérations de livraison d'aliment du bétail.

Conformément à la demande du Comité, je vous prie de bien vouloir diffuser ce texte auprès des entreprises concernées de votre circonscription.

D'autre part, j'ai demandé à l'Institut National de Recherche et de Sécurité de publier ce texte dans le périodique "Travail et Sécurité" et de l'éditer sous forme de tirés à part.

Vous voudrez bien faire connaître à cet organisme le nombre de tirés à part qui vous seront nécessaires pour en assurer la diffusion

Pour le Directeur,
Le Directeur
des Risques Professionnels

Jean-Luc MARIÉ

P.J. : l'annexe n'est pas intégrée dans la base.